



147273 - Il a acheté des antiquaires pour un autre moyennant une commission avant de découvrir après coup que les objets étaient faux

question

Une personne m'a demandé de lui acheter un objet antique, un bouclier en cuivre de fabrication anglaise. Je l'ai cherché et trouvé. L'acheteur m'a dit de le lui amener pour recevoir ma commission. Quand je suis allé l'acheter, j'ai compris que l'objet n'était pas authentique. J'ai appelé alors l'acheteur au téléphone puisque je devais apporter l'objet d'une autre région. Il m'a dit: pas de mal, on peut l'acheter. Peut être qu'il est authentique. Quand je lui ai apporté l'objet, il l'a reconnu authentique et m'a demandé de lui en fournir sept pièces. Plusieurs mois plus tard, il m'a téléphoné pour dire qu'ils les ont trouvés tous faux. Je suis retourné alors au vendeur pour les lui restituer. Il a refusé de les reprendre. Devrais-je rembourser à l'acheteur la commission reçue de lui ou faut-il que je partage la perte avec lui ou pas?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, il est permis d'acheter une marchandise pour un autre moyennant une commission déterminée ou contre un pourcentage du prix de la marchandise car cela relève de la procuration payante qui est autorisée.

Une fatwa de la Commission Permanente (13131) stipule: **Il est permis au courtier de percevoir un pourcentage déterminé du prix convenu de la marchandise qui est l'objet de son intermédiation. Le courtier peut le percevoir, soit du vendeur, soit de l'acheteur, selon ce qui est convenu entre eux, sans préjudice ni dommage.**

Deuxièmement, si vous aviez averti votre mandataire à propos du bouclier et s'il avait insisté malgré tout à l'acheter et à demander d'autres pièces avant de découvrir qu'elles sont toutes



fausses, vous ne lui devez rien. Vous méritez votre commission ou le pourcentage qui vous revient du prix selon ce qui était convenu entre vous puisque vous n'avez commis aucune négligence.

Si vous renoncez à une partie de votre commission pour le consoler en partageant sa perte, ce serait un bon geste pour lequel vous seriez récompensé.

Allah le sait mieux.